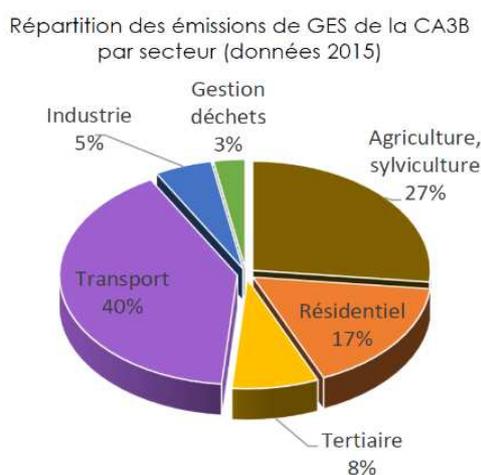


BATI et urgence climatique

*Propositions du Groupe de travail 'Urgence climatique'
du **Conseil de développement**
de la Communauté d'agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse
16 mai 2019 - Version 7*

Pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) du bâti du territoire de la CA3B

1. Etat des lieux



Source : diagnostic PCAET de la CA3B

Concernant le BATI, représentant **25%** des émissions de GES, réparties en 17% pour le **résidentiel** et 8 % pour le **tertiaire**, il s'agit des émissions résultant de la consommation d'énergie liée :

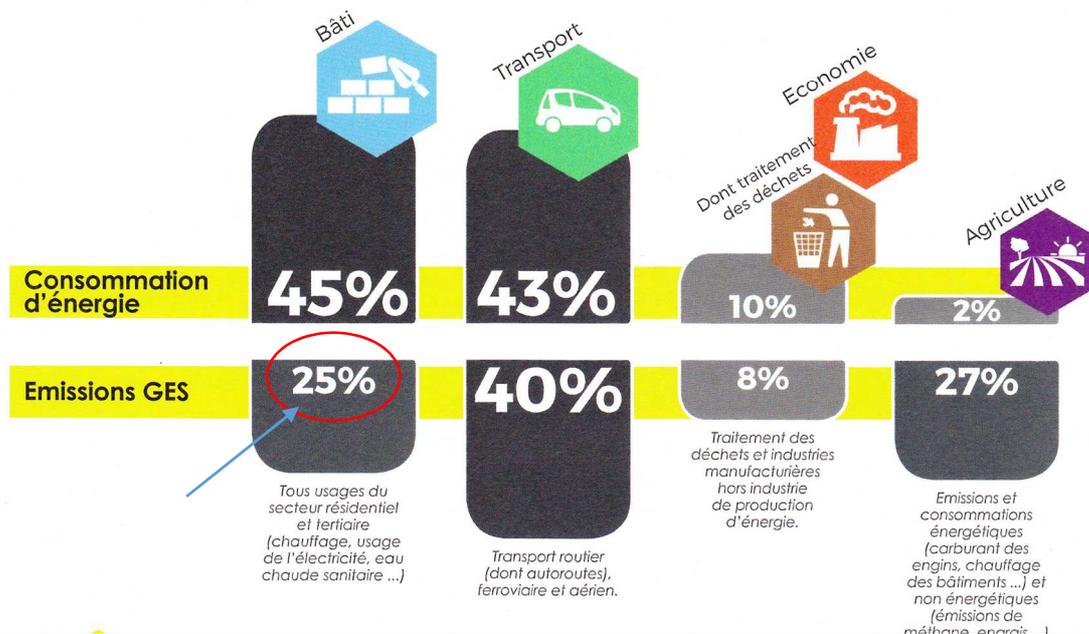
1. au chauffage des bâtiments
2. aux autres usages (eau chaude sanitaire, cuisson, usages spécifiques de l'électricité).

Zoom sur le résidentiel (17 %) : ce secteur a connu une augmentation des émissions du résidentiel entre 1990 et 2005 (+24,7 %) puis une baisse entre 2005 et 2015 (-21,5 %). Cette évolution est liée en grande partie à l'usage du chauffage fioul. En effet, l'utilisation du chauffage fioul a baissé de 49 % entre 2005 et 2012.

L'isolation des bâtiments joue de fait un rôle primordial. La meilleure énergie reste celle qu'on n'utilise pas, donc pour diminuer les émissions de GES, il faut réduire les consommations d'énergie. De plus, les recommandations pour réduire les consommations de CO₂, du bureau d'études qui a réalisé le diagnostic CO₂ sont :

1. Appareils de chauffage bois performants (flamme verte 5*)
2. Entretien régulier de l'appareil
3. Préserver les espaces verts.

Répartition de la **consommation d'énergie** et des **émissions de gaz à effet de serre (GES)** du territoire par secteur en **2015**



QUELQUES AUTRES DONNEES :

On estime sur le territoire (source : diag flash-destination TEPOS 2018):

Résidentiel		
Chauffage maisons individuelles	39 574	maisons
Chauffage appartements	24 036	appartements
Tertiaire		
Chauffage	43 432	employés

La répartition des sources d'énergie pour le Bâti (résidentiel et tertiaire)

	Fioul	Gaz naturel	Gaz propane	Electricité	Chauffage urbain	Bois énergie	Charbon	H2	TOTAL
Résidentiel	12%	32%	2%	33%	2%	13%	0%	0%	95%
Tertiaire	11%	32%	2%	49%	4%	2%	1%	0%	100%

Secteur	Hypothèses à titre d'exemple	Hypothèse de réduction des GES		Emissions			Gain	
		2030	2050	2015 (ktCO ₂ e)	2030 (ktCO ₂ e)	2050 (ktCO ₂ e)	2030 (ktCO ₂ e)	2050 (ktCO ₂ e)
Résidentiel	Réduire les consommations d'énergie des bâtiments résidentiels	15 %	75 %	160	121	26	-39	-133
	Remplacer par du bois x % de gaz et y % de fioul	X= 10 % Y= 15 %	X= 30 % Y= 80 %					
Tertiaire	Réduire les consommations d'énergie dans bâtiments tertiaires	0 %	20 %	75	75	60	0	-15

Source : diagnostic PCAET de la CA3B

Caractéristiques du parc de logements (source PHL)

- 13% de T1-T2 sur la CA3B alors que les personnes seules représentent 35% des ménages.
- Un déficit de petits logements dans tous les secteurs de la CA3B
- 71% du parc de logements de la CA3B construits avant 1990 et nécessitant potentiellement une remise à niveau énergétique (changement des fenêtres, renforcement de l'isolation...)
- 8,1% de logements vacants à l'échelle de la CA3B témoignant d'une potentielle vacance structurelle. Sujet globalement écarté des priorités des élus dans l'enquête PLH mais qui ressort au regard du nombre de projets de renouvellement urbain des centres-bourgs.
- Un enjeu de réhabilitation clairement énoncé par les élus, notamment sur le parc privé, et confirmé par les données sur l'ancienneté du parc

6. Les enjeux, qu'est-ce qui se joue ?

Comme partout ailleurs, l'urgence climatique commande une politique vigoureuse de réduction des GES sur le territoire de l'agglomération. On ne part pas de rien. Le travail effectué par la **plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap énergie »**, financée en partie par la CA3B et réalisée concrètement par l'ALEC 01, ouvre la voie sur les bonnes méthodes de travail avec les particuliers. Elle est source d'inspiration pour les autres demandes.

La notion d'urgence implique que ces politiques soient amplifiées. Elles fonctionnent essentiellement sur une logique de guichet : les citoyens, conscients, viennent chercher du conseil pour formaliser leurs projets, repérer les acteurs possibles et les financements possibles. Le guichet unique permet de ne pas se perdre dans des dédales d'offres concurrentes et de systèmes administratifs complexes.



51 entreprises partenaires

Les chiffres clé :

	2016	2017	2018
Animations	22	28	38
Ménages conseillés	1144	1128	1530
Dont conseil 1 ^{er} niveau collectif pour COPROPRIÉTÉ	208	89	351
Logements accompagnés	311	397	422
Dont MAISONS INDIVIDUELLES	33	34	67
Dont fonds isolation / fonds ENR (hors accompagnement complet)	47	75	63
Dont COPROPRIÉTÉS	5	6	6
	231 logements	288 logements	292 logements
Montant en travaux générés	3,4 M€	3,8 M€	3,4 M€
€ investis CA3B/€ générés sur le territoire	1€ ⇔ 22 €	1€ ⇔ 18 €	1€ ⇔ 16 €
Emissions de gaz à effet de serre évitées	230 Tonnes	200 Tonnes	240 Tonnes

L'enjeu est de **faire grossir le volume de la demande à la plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap Énergie »**, tant pour les particuliers habitants dans des maisons individuelles que dans des copropriétés. Ce recours au conseil de la plateforme est souhaitable pour enrichir techniquement les projets ; il n'est pas obligatoire. L'important est que tout ceux qui ne l'ont pas encore fait ou partiellement fait s'engage pour améliorer la performance énergétique des habitations ou autres bâtiments nécessitant une action thermique, que personne ne reste à la traîne. Les effets climatiques vécus par tous en dépendent. Pendant qu'il en est encore temps, l'action volontaire est hautement souhaitable. A défaut, un jour viendra où les contraintes sur les individus seront nécessaires pour l'avenir de tous : obligations, contingentement de l'énergie...

L'amplification des politiques nécessite de mieux évaluer les moteurs de changement. Les émissions de CO2 et/ou la consommation d'énergie sont ils des indicateurs connus des particuliers et si oui, peuvent ils conduire à des changements matériels et des usages plus sobres ?

Le bâti à usage autre que le logement et qui nécessite de l'énergie pour une maîtrise de la température est concerné par la nécessité de réduire ses émissions de GES. Dans certains cas, c'est le recours au conseil qui permettra les améliorations. Dans d'autres cas, les usages doivent être revus comme, par exemple, l'idée répandue dans le commerce qui veut que les portes soient ouvertes, même en hiver !

Les aides financières ont un impact pour déclencher des actes. Leur montant **doit** tenir compte des capacités contributives des ménages pour que tous puissent participer à la diminution des émissions de gaz à effets de serre.

L'idée qui s'est faite jour autour du pacte « Finance Climat » initiée par Pierre Laroutou et Jean Jouzel d'une **banque européenne pour le Climat** doit être suivie localement pour y trouver des moyens supplémentaires pour amplifier l'action de l'agglomération.

7. Propositions

L'enjeu majeur de la diminution des émissions de GES par le bâti est d'engager plus de particuliers et d'entreprises dans l'amélioration des performances thermiques. Bien sur, l'amélioration de la qualité des enveloppes (isolation des bâtiments) est primordiale. Dans certains cas, l'amélioration de l'efficacité des éléments chauffants peut être recherchée. Dans tous les cas, la recherche de la sobriété des usages est impérative. Pas de gaspillage.

Pour savoir ce qu'il est nécessaire d'entreprendre, un conseil soucieux de l'intérêt général et des intérêts des particuliers existe sur le territoire de l'agglomération. C'est « Mon Cap Energie ». Il importe de lui donner de l'ampleur. Il faut impérativement développer la demande à son égard.

PISTE 1 Amener plus de particuliers vers « Mon Cap Energie »

Accentuer la communication sur les dispositifs de conseil et d'aide financière.

1. **Proposition N°1** Info grand public répétée. Journal de l'agglo, vidéo, plaque sur les chantiers aidés pour affirmer la nécessité du chantier au regard de l'enjeu climatique, plus que d'afficher la source de l'aide.
2. **Proposition N°2** Contacts directs des habitants par démarchage (ambassadeurs, service civique, jeunes en formation...), fête de quartier, conseils citoyens, réunions de quartier sous l'égide des communes, cérémonies des vœux, balades thermographiques...

Mobiliser les intermédiaires pour inciter à aller vers le conseil

3. **Proposition N°3** La contribution forfaitaire de 149€ au conseil de « Mon Cap Energie » pourrait être remboursée en cas de parrainage d'un nouveau ménage demandeur de conseil. Elle pourrait également être transformée en prise de capital d'une initiative citoyenne déployant les énergies renouvelables.
4. **Proposition N°4** Sensibiliser les conseillers bancaires appelés à simuler des prêts sur les enjeux climatiques et sur l'amélioration de la performance énergétique des habitations. Ils orientent les emprunteurs vers la plateforme de rénovation énergétique « Mon Cap Energie ». Il serait souhaitable que la banque prenne en charge, tout ou partie du forfait de 149€. Par ailleurs, un travail prospectif entre CA3B et les banques locales devrait aboutir à la mise en place d'un prêt à taux Zéro conséquent (jusqu'à 50.000€ ?) et / ou un système d'avance sur trésorerie pour les ménages non imposables. Voir également si les assurances présentes sur la place de l'agglomération peuvent également relayer et soutenir le message de la nécessaire amélioration de la performance énergétique des logements.
5. **Proposition N°5** Viser à une convention entre CA3B et les syndicats pour que l'ALEC vienne présenter les enjeux de l'amélioration de la performance énergétique lors des conseils syndicaux et/ou les assemblées générales de copropriétaires. Cette action vise à couvrir l'intégralité des copropriétés pendant les années 2019 et 2020.
6. **Proposition N°6** Encourager à la sensibilisation et à l'action des personnes âgées sur l'amélioration de la performance énergétique de leur logement, cf action engagée par l'ADAPA. Cette initiative peut se poursuivre avec les héritiers autour de la valorisation du patrimoine immobilier.

PISTE 2 Une politique de la qualité

1. **Proposition N°7** Poursuite des fonds isolation et Energies Renouvelables de CA3B en uniformisant les niveaux d'exigence de performance énergétique au plus haut (Bâtiment Basse Consommation)
2. **Proposition N°8** Inciter et soutenir une stratégie de montée en compétence des professionnels de la rénovation énergétique et de la construction (Bonnes pratiques et retours d'expérience) animée par les structures professionnelles
3. **Proposition N°9** Dans un but d'exemplarité et d'entraînement, tous les bâtiments publics du territoire de l'agglomération devraient afficher leurs classe Energie et l'étiquette GES.

PISTE 3 Développer les énergies renouvelables

1. **Proposition N°10** Inciter les bailleurs sociaux à couvrir leurs bâtiments avec des installations photovoltaïques et des chauffe eau solaires.
2. **Proposition N°11** Pour tout nouveau projet de construction, définir une étape dans l'instruction du permis de construire qui incite les porteurs à examiner la faisabilité d'installations ENR. Un groupe de travail comprenant des architectes, MonCapEnergie et l'agglomération pourrait formaliser cette piste.

Conformément aux règles d'impact (effet sur les GES, rapidité de mise en œuvre, décisions locales et faible cout) que le groupe de travail s'est donné, il est souhaité que **les propositions 2, 4 et 8** soient mises en œuvre en rapidement pour répondre aux enjeux de l'urgence climatique.

